

Plus que cela, monsieur l'Orateur: nous avons pris connaissance, en 1966, du rapport Montpetit dont voici un extrait:

Et à la suite des malaises persistant au ministère des Postes, le gouvernement a établi une Commission royale d'enquête sur les conditions de travail au ministère des Postes connue sous le nom de Commission Montpetit. Cette Commission a remis son rapport en octobre 1966. Parmi ses 282 recommandations...

Cet extrait révèle la désorganisation qui règne dans ce ministère. La Commission a fait plusieurs recommandations relatives à l'opportunité de faire de ce ministère une société de la Couronne.

Tout ceci, monsieur l'Orateur, prouve hors de tout doute que nous faisons face actuellement à un problème fondamental. Il s'agit de savoir si le ministère des Postes doit demeurer et continuer de fonctionner comme il le fait actuellement, c'est-à-dire à titre de ministère du gouvernement, ou bien si l'on doit en faire une société de la Couronne, qui serait à économie mixte.

Je pense, monsieur l'Orateur, qu'il serait stupide, pour les députés, d'adopter le présent bill, alors qu'on sait très bien qu'avant longtemps tout sera à recommencer, puisque la structure actuelle du ministère des Postes sera dépassée. Il nous faut l'adapter aux conditions de l'économie moderne.

Monsieur l'Orateur, je pense que ce point mérite d'être étudié sérieusement pour qu'il soit possible de déterminer si chaque dollar exigé du contribuable est bien investi et rapporte le maximum.

Je pense qu'il y a énormément de gaspillage au niveau de l'administration fédérale. Le discours du budget prononcé hier soir l'a prouvé, hors de tout doute, en accusant un déficit de 760 millions de dollars, ce qui prouve que notre économie est en régression. C'est pourquoi les contribuables canadiens ont les yeux tournés vers ce Parlement dont ils attendent des solutions immédiates.

Cependant, monsieur l'Orateur, on s'amuse à nous présenter des bills qui n'ont aucune raison d'être. Plus que cela, le ministre est dans l'alternative suivante: ou bien réfléchir en administration ou bien faire passer l'argent en premier lieu et nous dire: Le ministère des Postes doit à tout prix éviter un déficit. Cette position peut être défendable, je le reconnais, mais si, en même temps, le ministre porte atteinte au droit fondamental qu'a chaque citoyen canadien d'être informé, je dis qu'à ce moment-là, le ministre ne fait pas simplement face à un problème de conscience, mais à un problème d'administration et qu'il doit reviser sa position.

Ce qui m'étonne—car j'avais toujours considéré le ministre comme un homme digne de confiance—c'est que le ministre essaie toujours

d'obliger l'opposition à prendre partie du côté des forces de la finance plutôt que du côté du particulier. Voilà ce qui me dépasse et que je n'arrive pas à saisir. Il faudrait que l'opposition soit aveugle pour laisser adopter un bill comme celui-là.

Monsieur l'Orateur, j'ai plutôt l'impression que ce bill a été rédigé par des hauts fonctionnaires du ministère des Postes qui, eux-mêmes, ont renoncé à leurs droits de citoyens afin de pouvoir devenir fonctionnaires. Ils n'ont pas d'opinion politique, sinon celle du gouvernement, qu'ils considèrent comme la meilleure, et ils disent au ministre qu'il faut absolument en venir là. Alors, le ministre dit: Il faut que les choses en soient ainsi. Nous avons donc un ministre aveugle, conduit par d'autres aveugles, et lorsqu'un aveugle est guidé par d'autres aveugles, il ne peut arriver qu'une chose: c'est qu'on bouscule les citoyens et qu'on fasse fi de leurs droits fondamentaux.

Lorsque nous lisons les télégrammes que nous recevons chaque jour à profusion, de toutes les parties du Canada, lorsque nous lisons les mémoires, les articles de journaux et les lettres que nous recevons, lorsque nous rencontrons les citoyens, nous constatons que c'est un tollé général, d'un océan à l'autre, contre ce bill, puisqu'il met la charrue devant les bœufs et nous demande de prendre une position, alors même que nous ne sommes pas complètement sûrs si le ministère des Postes ne devrait pas changer de constitution.

Je me reporte ici à un article de fond très intéressant paru dans *Le Soleil* de Québec du jeudi 17 octobre 1968 et signé par M. Raymond Dubé, un excellent journaliste, lequel confirme ce que je viens de dire, et je cite:

Sous l'angle strict de la rentabilité la position du ministre des Postes se défend, mais sa situation devient absolument intenable et injustifiable lorsqu'il place la rentabilité d'un service étatique au-dessus du respect d'un principe aussi indiscuté aujourd'hui que l'obligation pour un gouvernement démocratique d'assurer à toute la population l'exercice complet de son droit d'accéder à l'information et d'éliminer tout ce qui peut l'entraver soit directement ou indirectement.

À ce stade, j'aimerais affirmer, avec preuves à l'appui, que le présent bill entrave de façon très grave ce droit fondamental à l'information que possède chaque citoyen canadien.

Monsieur l'Orateur, il est un autre point que je m'en voudrais de ne pas rappeler à ce stade du débat, soit la situation extrêmement critique dans laquelle se trouvent les hebdomadaires du Canada, particulièrement ceux du Québec, petits journaux, qui ne disposent que de très peu de ressources et qui, dans bien des cas, constituent la seule source d'information véritable pour la population.

Monsieur l'Orateur, j'ai en main un article de fond publié dans *L'Union*, des Cantons de